

Ta sécu, ma sécu, notre Sécurité Sociale a soixante -dix ans

La « Sécu » a 70 ans.

Cette vieille dame est née dans la douleur de la guerre et dans les combats menés par ceux qu'on qualifiait alors de « mauvais français », voire de « terroristes » et que l'on déchoyait de la nationalité française. Ce sont eux, néanmoins, qui réussirent à l'imposer à une droite politique française et un patronat affaiblis par la défaite des nazis avec lesquels beaucoup avaient collaboré par l'intermédiaire du régime de Pétain, voire même directement.

Les ordonnances et le gouvernement du général De Gaulle

C'est le premier gouvernement provisoire du Général de Gaulle qui promulgue les ordonnances du 4 et 19 octobre 1945, lesquelles organisent la Sécurité Sociale et fixent le régime des assurances sociales des professions non agricoles. Du point de vue fonctionnel la sécurité sociale est destinée à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail. On distingue 5 risques qui forment 4 branches de la sécurité sociale : maladie, accidents du travail, maladies professionnelles, famille, vieillesse. Du point de vue institutionnel la sécurité sociale est un établissement public. Placée sous la tutelle de l'Etat, la sécurité sociale est gérée paritairement par des représentants ouvriers et patronaux.

Le Conseil National de la résistance valorise l'expérience ouvrière.

La « Sécu » est le fruit de l'expérience du mouvement syndical qui, pour faire face à la vulnérabilité des classes populaires, avait construit tout un réseau de caisses de solidarité locales. C'est ainsi qu'à Saint-Malo, les militants de la CGT géraient, dans les locaux de la Maison du Peuple, la section de la caisse d'assurances sociales « Le Travail » qui protégeait avant 1939 près de 10.000 foyers ouvriers d'Ille & Vilaine. La « Sécu » est également la concrétisation de l'engagement du Conseil National de la Résistance pendant l'occupation allemande. En mars 1944 son programme nommé « *Les jours heureux* » prévoit au chapitre « *Mesures à appliquer dès la libération du territoire* » :

- « *un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat* »

Ambroize Croizat et Pierre Laroque «architectes» de la Sécu

Les bases existent donc déjà. Avec Pierre Laroque, directeur de la sécurité sociale au ministère, Ambroize Croizat, ministre communiste du travail et de la sécurité sociale, rassemble en une seule caisse toutes les formes antérieures d'assurance sociale et finance l'ensemble par une cotisation interprofessionnelle à taux unique. Il supervise l'installation du nouveau système en lieu et place du millefeuille préexistant de couvertures par profession, par branche, par catégorie de salariés, par type de risque, auxquelles s'ajoutent les mutuelles et les caisses syndicales et patronales. Parallèlement se négocie, sous l'arbitrage d'Ambroize Croizat, une convention collective pour les personnels issus des anciennes caisses qui permettra de reclasser plus de 70 000 agents.

Le travail de fourmis des militants CGT

L'unification repose sur les seuls militants de la CGT, la CFTC s'étant déclarée hostile à la caisse unique. La construction se fait pied à pied dans le combat pour l'ouverture des bureaux locaux, souvent lorsque les militants dénichent un local vide pour héberger une nouvelle caisse, il arrive qu'une administration le préempte. Malgré cela, fin août 1946, 123 caisses primaires de sécurité sociale et 113 caisses d'allocations familiales (CAF) sont sur pied. Leurs administrateurs, d'abord désignés par le syndicat, seront bientôt élus par les salariés.

Une construction sociale véritable bien commun des français.

Les allocations familiales, l'assurance-maladie, les retraites et la couverture des accidents du travail du régime général ont ceci de novateur que la collecte des cotisations ne dépend ni de l'Etat ni du patronat, mais d'une caisse gérée par des représentants syndicaux. La puissance du régime général est considérable : selon l'estimation de l'Assemblée consultative provisoire en août 1945, il socialise dès le départ le tiers de la masse totale des salaires, concrétisant ainsi la notion de salaire différé.

Une dimension subversive malgré le long combat d'un patronat revanchard.

Soixante-dix ans plus tard, le travail de sape mené contre la sécurité sociale par le patronat, l'administration fiscale, les assurances et certaines mutuelles est plus que jamais en action. Même appauvri et mutilé par des années de régression, ce régime a posé les bases d'une toute nouvelle pratique du salaire. Il instaure le droit au salaire continué des retraités, eux aussi reconnus comme producteurs de richesse. Cette dimension subversive de la cotisation reste farouchement combattue.

Deux hommes pour un étrange oubli!

Entré le 21 novembre 1945 comme Ministre du second gouvernement du Général de Gaulle, un mois après la promulgation des ordonnances, Ambroize Croizat a pu conduire, avec l'aide de Pierre Laroque, la construction de la Sécurité sociale dans six gouvernements différents de juin 1944 à mai 1947. Peu de ministres ont eu à mettre en place une institution aussi utile, les ignorer facilite le silence autour de l'intérêt collectif et de la puissance des constructions collectives basées sur la cotisation plutôt que sur l'accumulation individuelle.

Un film pour raconter la vieille dame !

Gilles Perret présente son film en écrivant « *La Sociale retrace l'histoire d'une longue lutte vers la dignité tout en dressant, en parallèle, le portrait d'un homme et celui d'une institution incarnée par ses acteurs du quotidien.* »

Osons ! vous invite à vous mêler à cette dignité le 26 septembre à Saint-Malo